

MINISTERE DES MINES

Le Ministre

ARRETE MINISTERIEL N°....../CAB.MIN/MINES/01/2014 DU ..1.5..SEP..2014
PORTANT REFUS D'OCTROI DU PERMIS DE RECHERCHES N° 1983 A
LA SOCIETE CONGO CONSULTING ENGINEERING SPRL

LE MINISTRE,

Vu la Constitution, spécialement ses articles 93, 202 point 36 littera f et 203 point 16;

Vu la Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, spécialement ses articles 10, 12, 45, 48 alinéa 1^{er}, 56 et 57;

Vu le Décret n°038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, notamment ses articles 96 à 102 et 104 à 107 alinéa 1er ;

Vu l'Ordonnance n° 12/007 du 11 juin 2012 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'ordonnance n° 12/008 du 11 juin 2012 fixant les attributions des Ministères, Spécialement son article 1er B point 14 ;

Vu l'Ordonnance n° 12/004 du 28 avril 2012 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres, d'un Ministre délégué et des Vice-Ministres;

Considérant la demande de **Permis de Recherches** n° **1983** introduite par la Société **CONGO CONSULTING ENGINEERING SPRL** en date du **05/12/2003**, et les pièces requises y jointes ;



Considérant que

La Capacité financière minimum est inadéquate ;

Sur avis défavorable du Cadastre Minier ;

ARRETE:

Article 1er:

Il est refusé à la Société CONGO CONSULTING ENGINEERING SPRL, ayant son siège social sis Avenue de La Paix N°15, Kinshasa/Gombe, le Permis de Recherches sollicité.

Article 2:

La Société **CONGO CONSULTING ENGINEERING SPRL** a le droit d'exercer un recours conformément aux articles 57 alinéa 2, 313 et 314 du Code Minier.

Article 3:

Le Secrétaire Général des Mines et le Directeur Général du Cadastre Minier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le . 1 5 SEP 2014 **AMPLIATIONS:** Cabinet du Président de la République Cabinet du Ministre des Mines Secrétariat Général des Mines Cadastre Minier **CTCPM** SAESSCAM Direction des Mines Direction de Géologie Direction des Investigations Direction chargée de la Protec. de l'Environ. : 1 Div. Prov. /des Mines & Géologie du ressort : 1 CONGO CONSULTING ENGINEERING SPRL : 1